

## Luxembourg, le 15 septembre 2020

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'Administration d'**EDIFY S.A.** (ci-après la « **Société** » ou « **EDIFY** ») a l'honneur de vous inviter à participer à une :

## **ASSEMBLEE GENERALE**

des Actionnaires de la Société (ci-après l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le **mardi 6 octobre 2020** à **14h00**, au siège social de la Société pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un président pour la formation du bureau de l'Assemblée;
- 2. Désignation d'un scrutateur et d'un secrétaire pour la formation du bureau de l'Assemblée;
- 3. Présentation du rapport spécial du conseil d'administration de la Société en relation avec le conflit d'intérêt déclaré par des administrateurs de la Société ;
- 4. Présentation du projet d'une offre publique de rachat d'actions de la Société (l'« **Offre** ») et du projet d'une note d'information détaillant les modalités de l'Offre ;
- 5. Approbation de l'Offre et de ses modalités;
- 6. Approbation des rachats d'actions de la Société à effectuer par la Société dans le cadre de l'Offre (les « Rachats ») et autorisation au conseil d'administration de la Société d'effectuer les Rachats ;
- Approbation du principe de la demande de retrait des actions de la Société de la négociation sur le marché Euro MTF et de la cote officielle de la Bourse de Luxembourg (le « Retrait »);
- 8. Délégations de pouvoirs ;
- 9. Divers.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Les droits de vote des actions auto-détenues par la Société sont suspendus.



## Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

En vertu de l'article 22.8 des statuts de la Société, seules les personnes disposant de la qualité d'Actionnaire le 3 octobre 2020, à minuit (heure de Luxembourg) auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée, à condition que l'Actionnaire ait déclaré à la Société son intention de participer à l'Assemblée au plus tard à cette date. L'Actionnaire doit se munir lors de la tenue de cette Assemblée d'un document légal établissant son identité.

Si l'Actionnaire ne peut assister personnellement à l'Assemblée, il a la possibilité de voter par procuration. Un formulaire unique de vote par procuration est joint à la présente convocation. Le formulaire de déclaration de participation et de vote ci-joint devra être dûment complété, signé par l'Actionnaire et retourné à la Société avant le 3 octobre 2020 à minuit (heure de Luxembourg), à l'attention de Madame Ingrid Motch, Secrétaire Général d'EDIFY, par e-mail à l'adresse suivante : imotch@edify-investmentpartner.com ou par voie postale : EDIFY, à l'attention de Madame Ingrid Motch, 6, boulevard d'Avranches, L-II6O Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Actionnaire est dûment informé que tous les documents prévus par les statuts sont tenus à disposition au siège social de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration